

*valeur de
1000 \$

CONCOURS

10
gagnants

Payez par Débit *Interac*^{MD} ou Flash *Interac*^{MD}
et courez la chance de gagner

1 million
de points bonis*



RÈGLEMENT OFFICIEL

Concours « Payez par Débit Interac MD ou Flash Interac MD et courez la chance de gagner 1 million de points bonis » organisé par la SAQ

1. DURÉE DU CONCOURS

Le concours « **Payez par Débit Interac MD ou Flash Interac MD et courez la chance de gagner 1 million de points bonis** » (le « Concours ») est tenu par la Société des alcools du Québec (l'« Organisateur »). Le Concours se déroule en succursale du 5 janvier 2017 à 10h au 22 janvier 2017 à 22h ci-après la « Durée du concours »).

2. ADMISSIBILITÉ

2.1 Le Concours est ouvert à toute personne qui réside au Canada, qui a atteint l'âge de la majorité là où elle réside, qui est membre SAQ Inspire en date du début du concours et qui utilise Débit Interac pour payer une de ses factures en tout ou en partie pendant la durée du concours, à l'exception des employés, représentants et mandataires de l'Organisateur, de leurs agences de publicité ou de promotion et des fournisseurs de matériel ou de services reliés au Concours, ainsi que des membres de leur famille immédiate (frères, soeurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et des personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés.

2.2 Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît au compte comme membre du Programme SAQ Inspire, peu importe le nombre de détenteurs de carte pour ce même compte, ou au nom de qui la lettre de participation (telle que définie ci-après) a été envoyée, le cas échéant.

La modération a bien
meilleur goût.

Éduc Valcool

18+

1

PRENEZ GOÛT
À NOS CONSEILS



*valeur de
1000 \$

CONCOURS

10
gagnants

Payez par Débit *Interac*^{MD} ou Flash *Interac*^{MD}
et courez la chance de gagner

1 million
de points bonis*



2.3 Pour être déclarée gagnante, la personne sélectionnée devra s'être conformée au présent règlement, signer et retourner à l'Organisateur un Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (ci-après le « Formulaire d'exonération ») et répondre correctement à une question d'habileté mathématique se trouvant sur le Formulaire d'exonération. Le non-respect des conditions énumérées au présent règlement pourra entraîner la disqualification du participant.

3. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au concours, procédez de la manière suivante pendant la Durée du concours :

3.1 Vous devez être membre du Programme SAQ Inspire. Ainsi, si ce n'est pas déjà fait, inscrivez-vous d'abord gratuitement au Programme SAQ Inspire dans une succursale participante (telle que définie ci-après) ou sur Internet au www.saqinspire.com. Une carte de membre SAQ Inspire (la « carte de membre ») vous sera remise en succursale ou par la poste, selon le cas;

3.2 Rendez-vous dans l'un des points de vente autorisés de la SAQ parmi les SAQ (ou SAQ Classique), SAQ Sélection, SAQ Express (ou SAQ 22h), SAQ Dépôt ou SAQ Signature participantes (les « succursales participantes »), présentez votre carte de membre et payer votre transaction, en totalité ou en partie, par débit (la « transaction admissible ») ;

Les achats suivants ne sont pas admissibles pour participer au concours :

- les achats effectués aux endroits suivants : SAQ.COM, titulaires de permis, comptoirs Vin en vrac et agences de la SAQ;
- les achats de cartes-cadeaux SAQ.

3.3 Dès que la transaction admissible est terminée, vous obtiendrez automatiquement une (1) inscription au concours et courez ainsi la chance de gagner l'un des 10 prix de 1 000 000 de points SAQ Inspire.

La modération a bien
meilleur goût.

Éduc **alcohol**

18+

2

PRENEZ GOÛT
À NOS CONSEILS



*valeur de
1000 \$

CONCOURS

10
gagnants

Payez par Débit *Interac*^{MD} ou Flash *Interac*^{MD}
et courez la chance de gagner

1 million
de points bonis*



3.4 Aucun achat requis. Pour participer au concours sans effectuer d'achat, le participant doit procéder ainsi :

- a) Vous devez être membre du Programme SAQ Inspire. Ainsi, si ce n'est pas déjà, inscrivez-vous d'abord gratuitement au Programme dans une succursale participante ou sur Internet au www.saqinspire.com. Une carte de membre vous sera remise en succursale ou par la poste, selon le cas;
- b) Rédigez une lettre manuscrite lisible et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimeriez gagner 1 000 000 points du Programme, accompagnée de votre nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone incluant l'indicatif régional, adresse courriel, âge et numéro de carte de membre. Signez et postez votre lettre dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Concours « Payez par Débit Interac MD ou Flash Interac MD et courez la chance de gagner 1 million de points bonis », 905, rue de Lorimier, Montréal, QC H2K 3V9 au plus tard le 22 janvier 2017, l'oblitération postale en faisant foi, sous peine de nullité. Suite à la validation de votre lettre de participation par l'Organisateur, vous obtiendrez automatiquement une (1) inscription au tirage.

3.5 **Limite.** Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés :

- a) Une personne ne peut utiliser qu'un (1) seul compte Inspire;
- b) Une (1) inscription au Concours par jour et par compte SAQ Inspire, peu importe le nombre de détenteurs de carte pour ce même compte et le nombre de transactions admissibles effectuées par compte;
- c) Une (1) inscription au Concours, tel que prévu au paragraphe 3.4, par enveloppe dûment affranchie à raison d'un maximum d'une inscription par jour. Dans le cas d'un conflit de travail en fonction duquel la personne doit envoyer sa lettre par courrier électronique, il y aura une limite d'une inscription par jour

*valeur de
1000 \$

CONCOURS

10
gagnants

Payez par Débit *Interac*^{MD} ou Flash *Interac*^{MD}
et courez la chance de gagner

1 million
de points bonis*



d'interruption de service postal.

4. PRIX

4.1 Dix (10) prix sont offerts dans le cadre du Concours. Chaque prix a une valeur de 1 000 000 de points SAQ Inspire, soit l'équivalent de 1 000 \$, échangeables à l'achat de produits vendus à la SAQ.

Les points SAQ Inspire sont soumis à toutes les conditions et limitations énoncées dans les Conditions et Modalités du Programme SAQ Inspire.

5. TIRAGES

5.1 Le 26 janvier 2017 à 9h, aux bureaux de l'Organisateur situés à Montréal, un tirage sera effectué afin de sélectionner au hasard dix (10) inscriptions admissibles pour l'attribution des prix parmi toutes les inscriptions enregistrées pendant la Durée du concours.

5.2 Les chances d'être sélectionné pour un prix dépendent du nombre total d'inscriptions enregistrées pendant la Durée du concours.

5.3 Il y a une limite d'un (1) prix par compte SAQ Inspire.

6. ATTRIBUTION DES PRIX

6.1 Afin d'être déclaré gagnant, tout membre titulaire du compte SAQ Inspire auquel est associée l'inscription sélectionnée devra :

a) Avoir été jointe par téléphone ou par courriel par l'Organisateur ou ses partenaires dans les cinq

La modération a bien
meilleur goût.

Éduc **alcohol**

18+

4

PRENEZ GOÛT
À NOS CONSEILS



*valeur de
1000 \$

CONCOURS

10
gagnants

Payez par Débit *Interac*^{MD} ou Flash *Interac*^{MD}
et courez la chance de gagner

1 million
de points bonis*



(5) jours ouvrables suivant le tirage. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions qui y seront incluses, le cas échéant. Si, après avoir pris des mesures raisonnables, l'Organisateur ou ses partenaires sont incapables de joindre un participant sélectionné lors du tirage au courant des cinq (5) jours ouvrables suivant le tirage, les inscriptions associées à ce compte SAQ Inspire seront disqualifiées et l'Organisateur ou ses partenaires procéderont à la sélection d'une autre inscription admissible jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant ou, à sa discrétion, pourra annuler le prix;

b) Répondre correctement à une question réglementaire d'habileté mathématique qui sera posée sur le Formulaire d'exonération transmis par l'Organisateur ou ses partenaires;

c) Dûment remplir et signer le Formulaire d'exonération transmis par l'Organisateur ou ses partenaires et le retourner à celui-ci dans les dix (10) jours suivant sa réception. Tous Formulaires d'exonération incomplets, ou comportant de l'information erronée ou non valide, seront automatiquement rejetés. Dans ce Formulaire d'exonération, tout participant sélectionné déclarera entre autre s'être conformé et avoir accepté toutes les conditions du règlement du Concours et confirmera qu'il dégage l'Organisateur, ses agences de publicité ou de promotion, l'organisme de supervision du concours, le fournisseur de prix, les compagnies affiliées à ce dernier, ainsi que l'ensemble de ses administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants cause respectifs, de toute responsabilité et de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qu'elle pourrait subir ou qui pourrait découler de l'acceptation et/ou de l'utilisation de son prix. Suite à la réception du Formulaire d'exonération rempli et signé, l'Organisateur ou ses partenaires communiqueront avec la personne déclarée gagnante pour planifier la remise de son prix.

d) Dans les soixante (60) jours suivants la réception du Formulaire d'exonération rempli et signé, l'Organisateur déposera les points offerts sur le compte SAQ Inspire de la personne gagnante.

*valeur de
1000 \$

CONCOURS

10
gagnants

Payez par Débit *Interac*^{MD} ou Flash *Interac*^{MD}
et courez la chance de gagner

1 million
de points bonis*



7. DISPOSITIONS DIVERSES

En participant à ce concours, les membres du Programme s'engagent à respecter le présent règlement du Concours et toutes les conditions du Programme SAQ Inspire telles que prévues aux Conditions et Modalités du Programme.

7.1 Toutes les transactions admissibles donnant droit à une inscription au tirage (les « transactions admissibles »), les Formulaires d'exonération et les demandes de participation postale tel que prévu au paragraphe 3.4 sont sujets à vérification par l'Organisateur. Les transactions admissibles, les Formulaires d'exonération ou les participations postales qui, selon le cas, sont incomplets, illisibles, frauduleux, mutilés, transmis en retard, comportant une adresse courriel ou un numéro de téléphone invalide, ne comportant pas une bonne réponse à la question d'habileté mathématique ou autrement non conformes au présent règlement seront automatiquement rejetés et ne donneront pas droit à une inscription ou à un prix. Si une telle inscription est sélectionnée, si l'Organisateur ou ses représentants sont incapables de joindre une personne sélectionnée lors d'un tirage au courant des dix (10) jours ouvrables suivant le tirage après avoir pris des mesures raisonnables, si un participant sélectionné fait défaut de retourner le Formulaire d'exonération dans le délai imparti, s'il refuse son prix, s'il contrevient de quelque façon que ce soit au présent règlement ou qu'il ne respecte pas les Conditions et Modalités du Programme, les inscriptions associées à ce compte seront disqualifiées et l'Organisateur procédera à la sélection d'une autre inscription jusqu'à ce qu'un gagnant soit identifié ou, à sa discrétion, pourra annuler le prix.

7.2 Les prix devront être acceptés tels que décernés et ne pourront être transférés, en totalité ou en partie, à une autre personne, substitués à un autre prix ou échangés pour de l'argent.

7.3 Les personnes qui participent ou tentent de participer au présent Concours dégagent l'Organisateur, ses agences de publicité ou de promotion, l'organisme de supervision du Concours, les fournisseurs de

*valeur de
1000 \$

CONCOURS

10
gagnants

Payez par Débit *Interac*^{MD} ou Flash *Interac*^{MD}
et courez la chance de gagner

1 million
de points bonis*



matériel et de services, leurs compagnies affiliées ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants cause respectifs (les « bénéficiaires ») de toute responsabilité quant à tout dommage, de quelque nature que ce soit, qu'elles pourraient subir ou qui pourraient découler de leur participation ou tentative de participation au Concours et de l'acceptation et/ou de l'utilisation d'un prix.

7.4 En participant au Concours, toute personne gagnante autorise, si requis, l'Organisateur à utiliser son nom, sa photographie, son image, son lieu de résidence, sa voix et/ou ses déclarations relatives à son prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

7.5 Lorsque les noms des dix (10) gagnants seront connus, ils seront inscrits sur le site SAQ.com.

7.6 Le Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.

7.7 L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler l'inscription d'une personne ou les inscriptions associées au compte SAQ Inspire qu'elle utilise, si elle participe ou tente de participer au présent Concours en utilisant un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (p. ex. inscriptions au-delà de la limite permise). Cette personne pourrait être livrée aux autorités judiciaires compétentes.

7.8 Toute tentative visant à saboter le déroulement légitime du Concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de telles tentatives étaient menées, l'Organisateur se réserve le droit de rejeter les inscriptions du participant ou celles associées au compte SAQ Inspire qu'il utilise et d'obtenir réparation en vertu de la loi.

7.9 Dans l'éventualité où le système informatique n'était pas en mesure d'enregistrer toutes les inscriptions au Concours pendant la Durée du concours, et ce, pour quelque raison que ce soit, ou si la participation

La modération a bien
meilleur goût.

Éduc **alcohol**

18+

7

PRENEZ GOÛT
À NOS CONSEILS



*valeur de
1000 \$

CONCOURS

10
gagnants

Payez par Débit *Interac*^{MD} ou Flash *Interac*^{MD}
et courez la chance de gagner

1 million
de points bonis*



au Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue au présent règlement, les tirages pourront se faire, à la discrétion de l'Organisateur, parmi les inscriptions dûment enregistrées pendant la Durée du concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au Concours.

7.10 Dans tous les cas, l'Organisateur ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

7.11 Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre du présent concours autrement que conformément au présent règlement ou à l'initiative de l'Organisateur. Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce Concours ne seront utilisés que pour l'administration de ce Concours. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce Concours ne sera envoyée au participant, à moins qu'il n'y ait autrement consenti.

7.12 Les Formulaires d'exonération et les demandes de participation postales sont la propriété de l'Organisateur et ne seront en aucun cas retournés aux participants.

7.13 Si un paragraphe de ce règlement est déclaré illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.

7.14 En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent règlement, si une telle version existe, la version française prévaudra.

7.15 Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît au compte comme membre du Programme et c'est au compte de cette personne que les points seront crédités

La modération a bien
meilleur goût.

Éduc **alcohol**

18+

8

PRENEZ GOÛT
À NOS CONSEILS



*valeur de
1000 \$

CONCOURS

10
gagnants

Payez par Débit *Interac*^{MD} ou Flash *Interac*^{MD}
et courez la chance de gagner

1 million
de points bonis*



si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

7.16 Toute décision de l'Organisateur du concours ou de ses représentants relative au présent concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, en relation avec toute question relevant de sa compétence.

8. RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

8.1 Sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec si requise, l'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent Concours dans son entier ou en partie dans l'éventualité où se manifesterait un événement ou une intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du Concours.

8.2 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'intervention pour tenter de le régler.

© Tous droits réservés, SAQ 2016